Laboratoires d’analyses médicales

© 2016 Les Echos Publishing

Le SIDIV (Syndicat de l’Industrie du Diagnostic In Vitro) et la SFIL (Société Française d’Informatique de Laboratoire) ont rédigé une charte sur la connexion informatique de leurs solutions. Cette charte repose sur un ensemble de documents formalisant les étapes de validation, vérification et qualification des connexions au sein des laboratoires.

Les fournisseurs de systèmes de diagnostic in vitro adhérents du SIDIV et les fournisseurs de systèmes d’informations de laboratoires adhérents de la SFIL devront désormais adhérer aux 10 engagements pris au travers de cette charte. Son objectif : assurer que la mise en place d’une connexion d’automate de laboratoire réponde aux exigences d’efficacité et de sécurité conformes aux réglementations et normes applicables.

Ainsi, les fournisseurs signataires de la charte s’engagent, par exemple, à mettre en œuvre les moyens nécessaires à la validation et la vérification de la connexion, à se porter garant de la conformité du matériel/de la connexion aux spécifications du donneur d’ordre, ou encore à déclarer toute sous-traitance ou cotraitance lors de l’exécution des prestations régies par le code des marchés publics.

La charte contient, en outre, différents documents types en annexe, comme une fiche de validation d’une connexion ou un

modèle de contrat de sous-traitance.

La charte s’applique dès à présent.

Charte des fournisseurs concernant les connexions informatiques des systèmes de Diagnostic In Vitro

© 2015 Les Echos Publishing